

alpe+huez

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2. Règlement graphique – Plan de zonage de la commune



VILLARD
RECULAS

LA GARDE

LA GARDE

AURIS

LE FRENEY D'OISANS

LEGENDE PLU

- LIMITES DES ZONES OU PLU
 - RESEAUX D'AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS APROPOSE
 - CHEMIN DE RANDONNEES A PRESERVER
 - LIEUX DE COMMERCE ET DE RESTAURANTS A MAINTENIR OU A CREER
 - SERVICIUM DE MIXTE SOCIALE
 - SERVICIUM DE RESIDENCE PRINCIPALE
 - EMPLACEMENT RESERVE ITY POUR LA REALISATION D'UN ECOLE (subvention : commune et Etat)
 - ZONE D'AMENAGEMENT LOCAL
 - PERMETTRE DIVERSE POUR PROJET D'AMENAGEMENT LOCAL
 - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION SECTORIELLE
 - ZONE NON AEDIFICANDI
 - PROTECTION DES CAPAGES EN EAUX POTABLE
 - PROTECTION DES ZONES HAUTES
 - PROTECTION PATRIMONIALE - INCONSTRUCTIBLE
 - EMPIRE EN DOMAINE SOUBLE
 - ★ BATI DIVERSE PATRIMONIAL A PRESERVER
 - ★ CHALET CALVALE A PRESERVER OU RESTAURER
 - ★ BATIMENT POUVANT CHANGER DE DESTINATION
- INFORMATIONS**
- PARCELLE
 - BATI CADASTRE 2024